

Budget fédéral 2017

Note d'information destinée aux membres de la Fédération des sciences humaines

I. Aperçu

- Le ministre des Finances, Bill Morneau, a déposé le 22 mars 2017 le deuxième budget du gouvernement fédéral de Justin Trudeau, intitulé « *Bâtir une classe moyenne forte* ».
- Le budget 2017 énonce le plan gouvernement canadien en matière d'innovation et de compétences, qui vise à permettre au Canada de s'adapter aux évolutions de l'économie et de la société. Le gouvernement a choisi d'opter pour une approche « prudente », compte tenu des événements mondiaux et des tendances économiques.
- Le budget prévoit pour 2017-2018 une enveloppe de trois milliards de dollars dite d'« ajustement en fonction du risque »; il s'agit là d'une réserve liée à l'incertitude économique et financière.
- Des précisions seront annoncées ultérieurement. L'examen de multiples programmes sera entrepris, et certaines nouvelles initiatives seront reportées aux années ultérieures.
- Le budget ne prévoit pas de nouveaux fonds destinés aux budgets de base des organismes subventionnaires fédéraux. Il ne prévoit pas non plus d'augmentation du financement pour la Fondation canadienne pour l'innovation.
- Le plan du gouvernement en matière de recherche universitaire et d'infrastructure du savoir sera sans doute énoncé dans le rapport du groupe d'experts indépendants chargé de l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale, présidé par David Naylor.
- Ce rapport sera rendu public sous peu. La Fédération espère qu'elle pourra discuter plus à fond du rôle important de la recherche universitaire menée dans toutes les disciplines.
- Le budget 2017 inclut pour la première fois un Énoncé relatif aux sexes, qui précise en quoi les mesures prévues par les budgets 2016 et 2017 prennent en compte les défis et expériences des femmes sur le plan économique. Le gouvernement reconnaît les limites des données et analyses existantes, et s'engage à formuler une analyse plus détaillée dans de futurs Énoncés relatifs aux sexes.
- La Fédération a accueilli favorablement le budget 2017. Vous pouvez consulter l'intégralité de son communiqué de presse [ici](#).

II. Analyse des grandes lignes du budget 2017

1. Financement de la recherche et de l'innovation

- Le budget 2017 ne prévoit **aucune annonce concernant les budgets de base des organismes subventionnaires fédéraux ou de la Fondation canadienne pour l'innovation**. Le budget 2016 prévoyait, lui, un investissement additionnel de 95 millions de dollars par année dans les budgets des organismes subventionnaires à compter de 2016-2017, ce qui représentait la plus

importante hausse du financement de la recherche axée sur la découverte depuis plus d'une décennie.

- Le budget 2017 prévoit par ailleurs la création de 25 nouvelles **Chaires de recherche du Canada** destinées à attirer les meilleurs chercheurs internationaux. Ces nouvelles chaires seront financées par une enveloppe de 117,6 millions de dollars sur huit ans, issue de la réaffectation des sommes dévolues au financement du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada.
- Le budget 2017 prévoit une enveloppe de 950 millions de dollars sur cinq ans destinée à financer un petit nombre de **supergrappes d'innovation** pilotées par les entreprises. L'attribution des fonds se fera par concours. Les sommes en question seront principalement dévolues aux secteurs hautement innovants comme les secteurs manufacturier et agroalimentaire, le secteur des technologies numériques, celui de la santé, des sciences biologiques et des ressources propres, ainsi que les secteurs de l'infrastructure et du transport. Le financement versé proviendra des fonds prévus par le budget 2016 au profit des réseaux et des grappes d'innovation, ainsi que des fonds prévus pour l'infrastructure verte par la mise à jour économique et financière de l'automne dernier.
- Parmi les autres mesures annoncées touchant l'innovation et la recherche figurent les suivantes :
 - Une enveloppe de 125 millions de dollars consacrée au lancement d'une stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle, qui favorisera la collaboration entre les spécialistes de Montréal, de Toronto-Waterloo et d'Edmonton. Cette initiative profitera aux entreprises désireuses de soumettre une proposition de supergrappe d'innovation. Le financement sera géré par l'Institut canadien de recherches avancées (ICRA).
 - Une enveloppe de 35 millions de dollars sur cinq ans destinée à renforcer dès 2017-2018 le financement de l'ICRA.
 - Une enveloppe de six millions de dollars consacrée en 2018-2019 au Réseau de cellules souches.
 - Une enveloppe de 10 millions de dollars sur deux ans, dès 2017-2018, au profit de l'Institute for Quantum Computing de la University of Waterloo.
- Le budget 2017 met fortement l'accent sur l'innovation génératrice d'emploi et de croissance économique au profit des Canadiens. Il comporte à cet égard diverses annonces dignes de mention, dont les suivantes :
 - Une enveloppe de 10 millions de dollars sur deux ans, dès 2017-2018, au profit du **Fonds d'innovation sociale destiné aux communautés et aux collèges** du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).
 - Un nouvel examen visant le **Conseil national de recherches du Canada (CNRC)** est mis en œuvre. Il portera principalement sur la manière dont le CNRC peut contribuer au Plan pour l'innovation et les compétences et au Fonds Impact Canada (voir la section 8,

« Autres », ci-dessous), ainsi que sur la manière dont le CNRC peut créer davantage d'opportunités pour les femmes chercheuses et innovatrices. Le budget 2017 prévoit également le renouvellement pour 2017-2018 du financement de 59,6 millions de dollars dont bénéficie le CNRC dans ses initiatives d'innovation commerciale.

- La création d'**Innovation Canada**, une nouvelle plateforme destinée à coordonner et à simplifier le soutien apporté aux entrepreneurs canadiens.

2. Développement des compétences

- Le développement des compétences constitue un volet de première importance du plan pour l'innovation énoncé dans le budget 2017. Ce dernier prévoit une enveloppe de 225 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, puis de 75 millions de dollars par la suite, pour la mise sur pied d'un **nouvel organisme chargé d'appuyer le développement et l'évaluation des compétences** au Canada (en collaboration avec les provinces et les territoires), cela en déterminant les compétences recherchées par les employeurs et en explorant des approches innovantes en matière de développement des compétences.
- Afin de créer davantage de programmes d'apprentissage intégré au travail, **Mitacs** se voit accorder une enveloppe de 221 millions de dollars sur cinq ans, dès 2017-2018. Ce financement soutiendra l'objectif de l'organisation qui consiste à faciliter la tenue de 10 000 stages par année pour les étudiants postsecondaires, y compris dans le domaine des sciences humaines. (Cet investissement s'inscrit dans la foulée du financement considérable prévu par le budget 2016.)
- Le budget 2017 prévoit de nombreuses mesures destinées à aider davantage de Canadiens à avoir accès à la formation et à l'éducation. Par exemple :
 - Une enveloppe de 12,5 millions de dollars sur six ans, dès 2017-2018, issue des ressources actuelles d'Emploi et Développement social Canada, pour permettre à un nombre accru de familles à faible revenu de bénéficier du **Bon d'études canadien**.
 - Une enveloppe de 132,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, puis de 37,9 millions de dollars par année par la suite, afin d'assouplir le programme d'**assurance-emploi** pour permettre aux travailleurs sans emploi d'avoir accès aux programmes de formation.
- En plus de celles visant le développement des compétences, le budget 2017 prévoit des mesures visant à favoriser la venue au pays des talents étrangers. Par exemple :
 - Une enveloppe de 279,8 millions de dollars sur cinq ans, dès 2017-2018, puis de 49,8 millions de dollars par année par la suite, au profit du **Programme des travailleurs étrangers temporaires ainsi que du Programme de mobilité internationale**, qui permet aux employeurs d'embaucher des travailleurs temporaires sans Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT).
 - Une enveloppe de 7,8 millions de dollars sur deux ans, dès 2017-2018, pour mettre en place un **nouveau Volet des talents mondiaux** dans le cadre du Programme des

travailleurs étrangers temporaires, qui s'appliquerait aussi aux séjours d'études de courte durée.

3. Éducation des Autochtones et recherche autochtone

- La Fédération se réjouit du nouveau financement prévu par le budget 2017 pour améliorer l'accès des Autochtones aux études postsecondaires et favoriser leur réussite, ce qui constitue un aspect essentiel de la réconciliation. Des investissements soutenus destinés à favoriser l'égalité d'accès à un enseignement de qualité de la maternelle à la 12^e année, et à d'autres services essentiels, s'imposent également. Le budget 2017 prévoit ce qui suit à ce chapitre :
 - Une augmentation de 90 millions de dollars sur deux ans, dès 2017-2018, du financement du **Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire**. Cela permettra de répondre pendant deux ans aux besoins financiers de plus de 4 600 étudiants postsecondaires. Signalons que le programme électoral du Parti libéral prévoyait en 2015 un financement annuel de 50 millions de dollars.
 - L'attribution à **Indspire** d'une enveloppe annuelle de cinq millions de dollars sur cinq ans, dès 2017-2018, à condition que l'organisation recueille chaque année trois millions de financement auprès du secteur privé. Cela permettra d'accorder en tout, en cinq ans, 40 millions de dollars de bourses d'études et de recherche à plus de 12 000 étudiants des Premières Nations ainsi que d'étudiants Métis et Inuits.
 - Une enveloppe de 14,7 millions de dollars sur trois ans, dès 2017-2018, pour renforcer et améliorer le **Programme d'éducation de base des adultes du Nord (PEBAN)**.
- Le gouvernement procédera avec les partenaires autochtones à un **examen collaboratif complet** de tous les programmes fédéraux actuellement destinés à soutenir les étudiants autochtones désireux de poursuivre des études postsecondaires.
- Le budget 2017 prévoit des mesures destinées à **soutenir la culture et les langues autochtones** en s'appuyant sur le financement déjà prévu par le budget 2016 et sur l'engagement du gouvernement de promulguer une loi sur les langues autochtones. Le gouvernement s'engage à élaborer, en collaboration avec les peuples autochtones, des programmes en la matière centrés sur le principe du contrôle par les Autochtones. Les programmes prévus par le budget 2017 seront financés à hauteur de 89,9 millions de dollars, au moyen des enveloppes suivantes :
 - Une enveloppe de 69 millions de dollars au profit de l'Initiative des langues autochtones, destinée à favoriser la tenue de camps culturels et de cours de langue, la création d'outils d'apprentissage et l'exécution d'activités d'archivage.
 - Une enveloppe de 14,9 millions de dollars au profit de Bibliothèque et Archives Canada, pour appuyer la numérisation des documents et œuvres culturelles en langues autochtones.
 - Une enveloppe de six millions de dollars au profit du Conseil national de recherches du Canada, afin de préserver les récits oraux grâce aux technologies numériques.

- Le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Perry Bellegarde, souligne que l'investissement de 3,4 milliards de dollars sur cinq ans prévu par le budget 2017 pour les priorités autochtones est une bonne chose, mais qu'il devra conduire à des résultats concrets pour les enfants et les familles. L'Assemblée des Premières Nations voit également d'un bon œil le fait que le budget 2017 réaffirme l'engagement du premier ministre d' « élaborer en concertation une loi sur les langues autochtones », et qu'il prévoit aussi d'affecter des ressources à la revitalisation et au soutien des langues autochtones.

4. Aide financière additionnelle aux étudiants postsecondaires

- Dans le cadre de son souci du développement des compétences au profit de l'innovation, le budget 2017 prévoit un certain nombre de mesures pour favoriser l'accès aux études postsecondaires.
- Il prévoit entre autres plusieurs changements positifs destinés à élargir l'admissibilité au **Programme de bourses d'études canadiennes**, financé par une enveloppe de 454,4 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2018-2019, puis de 46,3 millions de dollars par année par la suite. Ces changements sont les suivants :
 - Élargissement de l'admissibilité aux étudiants à temps partiel, ce qui devrait profiter à quelque 10 000 d'entre eux. (Ce changement s'inscrit dans la foulée des mesures prévues par le budget 2016.)
 - Augmentation du plafond de revenu pour être admissible aux subventions, et uniformisation de ce plafond pour l'ensemble des provinces et territoires.
 - Élargissement de l'admissibilité aux étudiants parents d'enfants à charge, dès l'année scolaire 2018-2019, ce qui devrait profiter à quelque 13 000 de ces étudiants.
 - Lancement d'un nouveau projet pilote étalé sur trois ans visant à tester des stratégies destinées à rendre les apprenants adultes admissibles aux subventions et aux prêts canadiens pour les études.
- Le budget 2017 propose également le renouvellement du financement fédéral accordé à **Passeport pour ma réussite Canada**, un organisme de bienfaisance qui aide les jeunes des collectivités à faible revenu à mener à terme leurs études secondaires. Le budget prévoit à ce chapitre un financement de 38 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019. De cette somme, 14 millions de dollars proviendront d'une réaffectation des ressources actuelles d'Emploi et Développement social Canada.

5. Arts et culture

- Le budget 2017 est notamment axé sur la croissance du milieu de la création du Canada et prévoit de nouveaux fonds pour appuyer les créateurs canadiens. Il contient entre autres les engagements suivants :

- Attribuer 300 millions de dollars sur 10 ans au **Fonds du Canada pour les espaces culturels** dans le but de « construire, de rénover et de mieux équiper les espaces et les carrefours de création qui abriteront la nouvelle génération d’artistes et d’innovateurs », afin de soutenir le perfectionnement des talents canadiens ainsi que l’entrepreneuriat dans les milieux artistiques et culturels. Il faudra attendre d’en savoir plus pour comprendre comment le soutien accordé à ces carrefours de création favorisera également les liens essentiels entre les créateurs et le milieu de la recherche et de l’éducation postsecondaire.
- Procéder à l’examen et à la modernisation de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications* en se penchant sur des questions comme la neutralité d’Internet, la création de contenu à l’ère numérique, la diversité culturelle et la création de contenu canadien.

6. Enseignement

- Le budget 2017 prévoit divers engagements modestes visant à améliorer l’enseignement de la maternelle à la 12^e année, en mettant l’accent sur l’apprentissage des disciplines des STGM. Le budget prévoit :
 - Une enveloppe de 50 millions de dollars sur deux ans en vue de lancer un concours dans le cadre duquel les organisations du secteur de la **formation en compétences numériques et en codage** pourront présenter des demandes de financement d’initiatives pédagogiques.
 - Un investissement de 10,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, afin de permettre au programme **PromoScience** du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada de soutenir davantage d’activités d’apprentissage dans les domaines des STIM pour les jeunes Canadiens, en particulier pour les groupes sous-représentés, sous forme d’expériences d’apprentissage pratique, comme des camps spatiaux et des projets de conservation.
 - Un investissement de 1,5 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, afin d’ajouter 17 nouveaux prix ayant pour thème les STIM aux Prix du premier ministre pour l’excellence dans l’enseignement. Ces prix reconnaîtront l’excellence scientifique et attireront davantage d’éloges à l’échelle internationale à l’endroit des scientifiques et des chercheurs canadiens.

7. Conseiller scientifique en chef

- Le budget 2017 propose d’accorder une enveloppe annuelle de deux millions de dollars au poste de **conseiller scientifique en chef** et au secrétariat connexe, dont la création n’a pas encore été annoncée. Le budget réitère que le conseiller scientifique en chef offrira des conseils sur les façons de garantir que les connaissances scientifiques du gouvernement sont accessibles au public, que les scientifiques fédéraux peuvent s’exprimer librement sur leurs recherches et que les travaux scientifiques sont communiqués efficacement dans l’ensemble du gouvernement.

8. Autres engagements

- **Fonds Impact Canada**
 - Le budget 2017 propose de créer le Fonds Impact Canada afin de mettre de l'avant une nouvelle approche pour le gouvernement fédéral, fondée sur la mission ou les « défis », et de contribuer à centrer et à intensifier les efforts en vue de résoudre les grands défis du Canada.
 - Il faudra attendre d'en savoir plus pour comprendre le lien potentiel entre le Fonds et le milieu de la recherche universitaire. Le Fonds vise à « ouvrir » le processus de résolution de problèmes aux innovateurs canadiens et étrangers en sollicitant l'apport du secteur privé, des organismes sans but lucratif, des entreprises sociales et des citoyens.
 - Il se concentrera sur deux volets de résolution de problèmes :
 - Un volet des technologies propres, appuyé par un montant pouvant atteindre 75 millions de dollars sur deux ans à compter de 2017-2018, pour relever des défis comme celui d'aider les collectivités rurales et éloignées du Canada à réduire leur dépendance au diesel en tant que source d'énergie;
 - Un volet des villes intelligentes, appuyé par des fonds de 300 millions de dollars sur 11 ans, qui appuiera le Défi des villes intelligentes.
 - Le budget propose aussi d'accorder 8,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour superviser la mise en œuvre du Fonds Impact Canada.
- **Accès abordable à Internet**
 - Le budget 2017 propose d'investir 13,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, dans un nouveau programme d'accès abordable qui permettra d'offrir des forfaits Internet à faible coût aux familles à faible revenu.

– 30 –

À propos de la Fédération des sciences humaines

La Fédération des sciences humaines œuvre à la mise en valeur de la recherche et de l'enseignement pour l'avancement d'une société inclusive, démocratique et prospère. La Fédération regroupe aujourd'hui plus de 160 universités, institutions et sociétés savantes représentant 91 000 chercheurs et étudiants des cycles supérieurs au Canada. Elle organise le plus grand rassemblement d'universitaires au Canada à l'occasion du Congrès des sciences humaines, qui attire plus de 8 000 personnes chaque année. Pour en savoir plus au sujet de la Fédération, visitez le www.idees-ideas.ca.